



# Fiche signalétique

Date d'émission : 27-déc.-2011

Date de révision : 30-avr.-2018

Version 1

## 1. IDENTIFICATION

### Identificateur de produit

Nom du produit Buckeye Status

### Autres moyens d'identification

Numéro de la feuille de données de sécurité BE-5555-CA-FR

Code du produit 5555  
Synonymes Aucun

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Poli de meubles, à base d'eau

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Initial Supplier Identifier

#### United States Supplier Address

Buckeye International, Inc.  
2700 Wagner Place  
Maryland Heights, MO 63043 USA  
1-314-291-1900

### 24 heures Numéros de téléphone d'urgence

TRANSPORTATION - INFOTRAC 1-352-323-3500 (International)  
1-800-535-5053 (North America)

MEDICAL- 1-651-632-8956 (International) 1-800-303-0441 (North America)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Aspect solution blanc opaque

État physique Liquide

Odeur Citron

### Classification

Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Catégorie 4
Mutagénicité sur les cellules germinales	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage

#### Mot indicateur

Danger

**Mentions de danger**

Nocif par inhalation

Peut induire des anomalies génétiques

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)
Mineral Spirits (Rule 66)	8052-41-3	7	-	-
Hexylene glycol	107-41-5	6	-	-

### 4. PREMIERS SOINS

**Premiers soins****Conseils généraux**

Fournir cette FDS au personnel médical pour le traitement.

<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Donner deux grands verres d'eau. NE PAS faire vomir. Ne portez rien à la bouche d'une personne inconsciente. Obtenir des soins médicaux.

### Symptômes et effets les plus importants

<b>Symptômes</b>	Nocif par inhalation. Provoque une légère irritation cutanée. Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
------------------	--

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Non déterminé.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Aucun renseignement disponible.
<b>Produits de combustion dangereux</b>	Oxydes de carbone. Silicon oxides.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	
<b>Sensibilité aux chocs</b>	Aucun.
<b>Sensibilité aux décharges électrostatiques</b>	Aucun.
<b>Équipement de protection particulier pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
---------------------------------	--

### Précautions relatives à l'environnement

<b>Précautions relatives à l'environnement</b>	Consulter la section 12 pour des données écologiques supplémentaires.
--	---

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ramasser avec une vadrouille, un aspirateur sec / sec, ou un matériau absorbant. Rincer la

zone avec de l'eau claire et laisser sécher le sol avant d'autoriser la circulation. Éliminer tous les déchets contaminés conformément aux règlements locaux.

**Prévention des dangers secondaires**

Bien nettoyer les zones et les objets contaminés en respectant les règlements sur l'environnement.

## 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger des températures extrêmes. Conserver sous clef et hors de portée des enfants.

**Matières incompatibles**

Ne pas mélanger avec des détergents chlorés (agents de blanchiment)

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition**

Nom chimique	Canada - Alberta - Occupational Exposure Limits - Ceilings	Canada - British Columbia - Occupational Exposure Limits - Ceilings	TWA - Ontario	Québec
Mineral Spirits (Rule 66) 8052-41-3	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 290 mg/m <sup>3</sup> STEL: 580 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>
Hexylene glycol 107-41-5	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 121 mg/m <sup>3</sup>	Ceiling: 25 ppm	CEV: 25 ppm	Ceiling: 25 ppm Ceiling: 121 mg/m <sup>3</sup>
Triethanolamine 102-71-6	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie**

Appliquer mesures techniques pour se conformer aux limites d'exposition professionnelle. Douches oculaires. Douches.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes de protection contre l'exposition.

**Protection de la peau et du corps**

Porter des gants de protection.

**Protection respiratoire**

Aucun équipement de protection nécessaire dans des conditions normales d'utilisation. Si nécessaire, se référer à la réglementation et aux normes appropriées.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	solution blanc opaque
<b>Couleur</b>	Blanc
<b>Odeur</b>	Citron
<b>Seuil de perception de l'odeur</b>	Aucun renseignement disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>pH</b>	7.4 +/- 0.2	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Non déterminé	
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	100 °C / 212 °F	
<b>Point d'éclair</b>	Aucun	
<b>Taux d'évaporation</b>	1.0	(Eau = 1)
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Liquide - Non applicable	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		
<b>Limite supérieure d'inflammabilité</b>	Non déterminé	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	Non déterminé	
<b>Pression de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité de vapeur</b>	Non déterminé	
<b>Densité relative</b>	0.98	
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Miscible dans l'eau	
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Non déterminé	
<b>Coefficient de répartition</b>	Non déterminé	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Non déterminé	
<b>Température de décomposition</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité cinématique</b>	Non déterminé	
<b>Viscosité dynamique</b>	Non déterminé	
<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.	
 <b><u>Autres informations</u></b>		
<b>Point de ramollissement</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse moléculaire</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Teneur en COV (%)</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Densité</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucun renseignement disponible	

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Réactivité</b>	Pas réactif dans des conditions normales.
<b>Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions d'entreposage recommandées.
<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Aucun dans des conditions normales de traitement.
<b>Polymérisation dangereuse</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Tenir hors de portée des enfants.
<b>Matières incompatibles</b>	Ne pas mélanger avec des détergents chlorés (agents de blanchiment).

**Produits de décomposition dangereux** Oxydes de carbone. Des oxydes de silicium.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Informations sur les voies d'exposition probables

#### Renseignements sur le produit

**Contact avec les yeux** Éviter le contact avec les yeux.

**Contact avec la peau** Provoque une légère irritation cutanée.

**Inhalation** Nocif par inhalation.

**Ingestion** Ne pas ingérer.

### Informations sur les effets toxicologiques

**Symptômes** S'il vous plaît voir la section 4 de la présente FDS pour les symptômes.

#### Mesures numériques de la toxicité

Non déterminé

**Toxicité aiguë inconnue** Aucun renseignement disponible

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Water 7732-18-5	> 90 mL/kg ( Rat )	-	-
Polydimethylsiloxane 63148-62-9	> 24 g/kg ( Rat ) > 17 g/kg ( Rat )	> 2 g/kg ( Rabbit )	-
Hexylene glycol 107-41-5	= 3700 mg/kg ( Rat )	= 12300 mg/kg ( Rabbit ) = 8560 µL/kg ( Rabbit )	> 310 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 1 h
Triethanolamine 102-71-6	= 4190 mg/kg ( Rat )	> 20000 mg/kg ( Rabbit ) > 16 mL/kg ( Rat )	-

### Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Peut induire des anomalies génétiques.

**Cancérogénicité** Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme".

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Triethanolamine 102-71-6	-	Group 3	-	-

#### Légende

##### **CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)**

Groupe 3 du CIRC composants sont "non classifiable comme cancérogènes pour l'homme"

**STOT - exposition répétée** Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** Le produit n'a pas été classé comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que déversements majeurs ou fréquents peuvent avoir un effet nocif ou dangereux pour l'environnement.

**Persistance/Dégradabilité** Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

**Mobilité** .

Nom chimique	Coefficient de répartition
Hexylene glycol 107-41-5	<0.14

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### Méthodes de traitement des déchets

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Ne pas réutiliser les contenants vides.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Remarque** S'il vous plaît voir le document d'expédition actuelle plus pour des renseignements à jour d'expédition, y compris les exemptions et les circonstances spéciales

**DOT** Non réglementé

**TMD** Non réglementé

**IATA** Non réglementé

**IMDG** Non réglementé

## 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

#### Règlements internationaux

**Substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)** Non applicable

**Polluants organiques persistants** Non applicable

**Exigences en matière de notification d'exportation** Non applicable

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	LIS/LES	EINECS/ELI NCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Mineral Spirits (Rule 66)	X	X	X		X	X	X	X
Hexylene glycol	X	X	X	X	X	X	X	X

**Légende :**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

## 16. AUTRES RENSEIGNEMENTS, Y COMPRIS LA DATE DE PRÉPARATION DE LA DERNIÈRE RÉVISION

<b>NFPA</b>	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Dangers particuliers Non déterminé
<b>HMIS</b>	Risques pour la santé Non déterminé	Inflammabilité déterminé	Dangers physiques Non déterminé	Protection individuelle Non déterminé

**Légende Étoile des risques chroniques** \* = Danger chronique pour la santé

**Légende Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale
*	Désignation de la peau
<b>Date d'émission :</b>	27-déc.-2011

**Date de révision :** 30-avr.-2018

**Note de révision:** Format canadien.

**Avis de non-responsabilité**

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**